

**Session :** Mai 2018  
**Année d'étude :** Première année de Master Droit  
**Discipline :** ***Droit social européen et international***  
(Unité d'enseignements Fondamentaux 2)  
**Titulaire du cours :** M. Arnaud MARTINON  
**Documents autorisés :** aucun

Veillez traiter l'un des sujets suivants :

1) Sujet théorique

*Le rôle de la négociation collective dans le droit social européen*

2) Sujet pratique

Veillez commenter le texte suivant :

Article 141, §4 TFUE

« 4. Pour assurer concrètement une pleine égalité entre hommes et femmes dans la vie professionnelle, le principe de l'égalité de traitement n'empêche pas un État membre de maintenir ou d'adopter des mesures prévoyant des avantages spécifiques destinés à faciliter l'exercice d'une activité professionnelle par le sexe sous-représenté ou à prévenir ou compenser des désavantages dans la carrière professionnelle. »